

CPGE : bilan 2004 et nouve

Le ministère a réuni le 10 septembre 2004 la commission nationale de suivi de la nouvelle procédure de recrutement des élèves en CPGE.

Rappelons que ce dispositif, inspiré du modèle mutualisé déjà éprouvé par les écoles d'ingénieurs et de commerce, a été mis en place en 2003, le principe de base restant naturellement la sélection des dossiers par les établissements d'accueil, et la liberté de candidature pour les élèves.

Il s'agissait de tirer le bilan de la deuxième session, et d'envisager de nouvelles adaptations.

Le principe de la procédure commune est simple et désormais connu : à partir d'un site national accessible par internet, les candidats s'inscrivent en janvier et composent un dossier validé par leur lycée d'origine à l'issue des conseils de classe du 2^e trimestre, dont le bordereau est édité à partir des renseignements fournis au site central. Le dossier est adressé, en autant d'exemplaires qu'il est nécessaire, aux lycées demandés pour une admission en CPGE. Fin mai, les candidats communiquent avec le site pour exprimer un ordre de vœux (qui inclut des vœux avec ou sans internat); de leur côté, les lycées d'accueil transmettent l'ordre de classement des candidatures qu'ils ont retenues, sans ex aequo, en complétant simplement les fichiers reçus par voie électronique parallèlement à l'envoi des « dossiers papier »; les lycées ne connaissent pas l'ordre des vœux des élèves, les élèves ne connaissent pas leur classement dans les lycées, cela pour éviter des biais préjudiciables à tous; fin juin, candidats et établissements prennent connaissance, toujours sur internet et quasiment en temps réel, de la proposition d'admission pour les uns, de la liste des candidats retenus et de leur réponse pour les autres.

Le résultat, qui a été obtenu par croisement automatisé des deux classements, est nécessairement le meilleur possible pour le candidat, sans préjudice pour les établissements, qui ont en outre l'avantage de maîtriser leurs effectifs de façon beaucoup plus fiable qu'auparavant. Ce dispositif a, de fait, réduit considérablement réclamations, erreurs, stratégies compliquées, interventions, présélections pour initiés, et autres dérives, non sans une forte sollicitation du service chargé de faire fonctionner le système, à Toulouse (1,4 millions de connexions « candidats »,

plus de 8300 courriers électroniques de candidats, et 1300 d'établissements).

Nous avons pour notre part, au congrès de Nantes, en mai 2002, réclamé « une révision de la procédure d'affectation, dans le sens de la transparence, de l'équité, et d'une meilleure répartition des élèves » (motion enseignement supérieur), nous n'avons pas été étrangers à son adoption suite à une assez longue concertation, ni à la définition de ses objectifs repris, en ouverture de la réunion du 10 septembre, par le représentant de la Direction de l'Enseignement Supérieur (Éric Piozin), ce dont nous ne pouvons que nous féliciter : équité de traitement, optimisation des capacités d'accueil, diversification sociale, exemplarité pour une extension dans le cadre du post-bac. Sur les deux premiers points, le bilan n'est pas contestable; sur le troisième, il faut bien le reconnaître, l'essentiel reste à faire : si la procédure donne toute garantie d'ouverture et d'égalité de traitement, lève l'obstacle non négligeable de l'accaparement des bonnes places par les initiés (une réalité qui a aussi un effet dissuasif), elle ne peut tenir lieu de politique d'accueil, d'accompagnement et d'encouragement en faveur de nouveaux publics. Aussi le bilan de la session précédente n'avait guère fait apparaître, dans ce domaine, qu'une légère amélioration dans le domaine des admissions en internat; au moins va-t-on dans le bon sens.

BILAN DE LA SESSION 2004

Les chiffres définitifs, et même ceux des effectifs présents au 1^{er} septembre, ne sont pas connus : ils le seront dans quelques mois, à partir de l'exploitation de GEP; en dépit de nos demandes réitérées, et de réponses de principe positives, la récupération des données - quasiment complètes - recueillies sur le site national, par une connexion avec GEP, n'a pu être proposée cette année encore : le travail des secrétariats en CPGE en septembre est donc d'y reporter manuellement en double, fiche par fiche, des renseignements qui auraient pu être directement exploités avec la plus grande fiabilité...

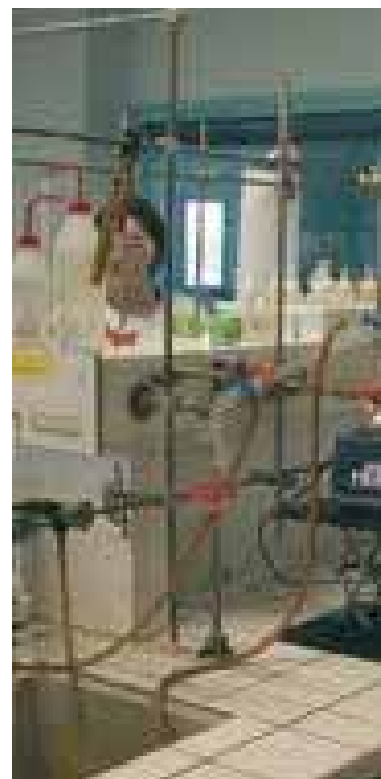
Au moins peut-on disposer d'informations sur le processus de candidatures et

de sélection.

Le nombre d'inscriptions à la procédure d'admission a été de 67 803 candidats, comprenant cette année 7 950 candidats « hors terminale », c'est-à-dire provenant, pour la majorité, de lycées à l'étranger, ou de formations différentes en France (réorientations de l'enseignement supérieur par exemple). Si l'on ne tient pas compte de cet ajout de candidats (qui avaient été gérés en 2003 « hors procédure »), les chiffres sont d'une grande stabilité mais en très légère baisse toutefois (moins 617 candidats); il nous a été précisé, pour apprécier le contexte, que le nombre de bacheliers 2004 était lui-même en baisse de 7 000, dont 4 800 dans la série S.

Cependant, beaucoup plus de candidats sont « allés au bout » du processus, c'est-à-dire jusqu'au dépôt de dossier et à la formulation des vœux (56 773 sur les candidats de terminale, soit 1 961 de plus), ce qui finalement importe le plus.

Une proposition d'admission au moins a été faite, sur le total des différents tours, à 48 766 candidats et, en fin de compte, 39 453 l'ont acceptée, ce qui correspond également à une progression (796 de plus qu'en 2003) : reste à connaître la décote qui fera les effectifs réels de rentrée. Il faut observer par ailleurs que plus de la moitié des propositions portaient sur le premier vœu, plus de 80 % sur les trois premiers vœux, mais plus de 12 % encore ont pu



autés 2005

Jean Claude LAFAY



être formulées sur le 5^e vœu et au-delà : le système fonctionne donc, disons-le, assez bien : c'est d'autant plus vrai que la possibilité de doubler le vœu sur une même classe avec ou sans l'internat minimise artificiellement le nombre de satisfactions réelles sur le premier vœu.

Autre satisfaction : la procédure complémentaire (réservée après la fin juin aux candidats sans aucune proposition d'admission ou aux candidats nouveaux, avec participation des CPGE disposant de places vacantes en nombre et dépourvues de liste d'attente) semble avoir été plus efficace. En 2003, le traitement traditionnel par zones géographiques et en commissions interacadémiques avait déçu : 600 propositions d'admission, 241 acceptations. La mise en place d'une bourse des places vacantes sur internet, dans le cadre de la procédure et sur le site national, paraît beaucoup mieux adaptée, puisque 1 800 candidats ont obtenu au moins une proposition, et que 1 276 ont accepté l'une des propositions ! C'est bien au-delà de ce que l'on pouvait espérer, mieux aussi que ce que nous pensions selon les retours d'information des établissements.

Enfin, pour les lycées fournisseurs de candidats, la possibilité de saisie en ligne des notes et appréciations, qui était la principale nouveauté en 2004 dans le traitement des candidatures, a été semble-t-il très appréciée par ceux qui l'ont utilisée (750 lycées, représentant le tiers des dos-

siers), comme par les destinataires qui ont pu utiliser les fichiers électroniques pour faciliter leur examen des dossiers reçus.

Donc, la procédure s'installe.

Nous avons pu, en commission, faire état des difficultés qui demeurent, et proposer des améliorations.

L'une d'entre elles est dans l'extension du dispositif : si nous devons encore recourir parfois (mais plus modérément) au surbooking, et constater malgré tout à la rentrée des places vacantes qui auraient dû être pourvues, c'est que des étudiants continuent à se positionner sur plusieurs places en même temps durant l'été (en CPGE, en écoles d'ingénieurs recrutant niveau bac, en IEP, parfois en STS ou en IUT, voire à l'université en particulier dans ses filières sélectives) : nul n'y gagne, ni les étudiants, ni les établissements, ni l'État dans l'utilisation des deniers publics, ni la lisibilité du système.

D'autres améliorations, d'ordre plus technique, sont d'ores et déjà retenues pour la session 2005.

LES NOUVEAUTÉS ATTENDUES POUR 2005

Plusieurs évolutions ont été retenues par le groupe de suivi et devraient

être mises en œuvre dès cette année scolaire :

- Pour tenir compte de la satisfaction exprimée et de l'intérêt de documents électroniques complètement renseignés, la saisie en ligne des notes et appréciations sera généralisée et simplifiée (une seule saisie par candidat quelle que soit la diversité des filières et des candidatures : la sélection des disciplines selon la filière demandée se fera automatiquement pour chaque dossier, les professeurs pourront naturellement diversifier leurs appréciations en clair selon l'orientation envisagée, et les chefs d'établissement pourront également émettre des avis différenciés selon la filière); en cas de problème local pour cette saisie en ligne, les responsables du site pourront toutefois être contactés pour une solution de secours.
- Pour permettre un meilleur traitement des demandes, les candidats à l'internat, tout en saisissant comme précédemment les données utiles sur internet (bourse du second degré, revenus des parents, distance du domicile), auront à éditer un bordereau spécifique et à envoyer un dossier à tous les établissements pour lesquels ils sollicitent l'internat, avec les pièces justificatives (cela évitera les rectificatifs connus cette année, qui ont inquiété les candidats et compliqué le travail des lycées, mais aussi cela permettra plus de confidentialité); le bordereau fournira des informations et mentionnera les pièces à transmettre; il sera possible, par une lettre, d'exposer des situations particulières (conditions de vie, problèmes médicaux, etc.).
- Pour mettre fin à des situations locales exceptionnelles - mais malheureusement réelles - où des candidats ont eu, par exemple, à subir des pressions pour ne pas exprimer de vœux hors de leur établissement d'origine, de la part d'établissements privés mais aussi publics, un message d'information sur les droits des candidats sera intégré sur le site et l'Inspection Générale sera engagée pour mettre fin à des pratiques que nous condamnons très clairement.



- L'information donnée cette année très tôt aux candidats sur le fait qu'ils étaient ou non « classés » par les établissements demandés a été mal comprise et a donné lieu à de nombreux appels et demandes d'explications, aussi bien qu'à des spéculations sur les chances d'obtenir ou non une admission, tout cela sans intérêt ni pour les candidats que cette information a perturbés au moment du baccalauréat, ni pour les établissements sollicités : cette information ne sera donc plus donnée avant le premier tour.
- Un dispositif de « récupération » des candidats démissionnés automatiquement (lorsqu'ils n'ont pas répondu dans le délai imposé de 72 heures, souvent prolongé de quelques jours pourtant, ou ont commis une erreur de manipulation malgré les sécurités) sera mis en place sur le site des établissements. La période retenue pour les réponses, en juin, pendant le baccalauréat, a été souvent mise en cause pour expliquer ces « distractions », mais il n'est pas certain qu'à une autre période nous n'en aurions pas constaté autant (assez peu finalement), et aucune autre période n'apparaissait possible : il y a inévitablement coïncidence entre le mois du baccalauréat et la préparation des affectations post-bac... mieux valait donc prévoir une procédure simple de rattrapage.
- Le « blocage » des remontées des listes d'attente fin juin (avec réponse définitive imposée pour ce qui était

des CPGE) a permis des inscriptions plus efficaces dès le mois de juillet, et évité le report sur fin août mal vécu en 2003 (fort contingent des « oui mais »); mais l'inconvénient a été d'autre part de ne pas exploiter ces listes d'attente alors que des places vacantes parfois nombreuses se sont découvertes dès le début juillet (d'où certaines inscriptions parallèles en fin d'été, et la déstabilisation d'une partie du réseau sans bénéfice global pour les étudiants) : le principe en 2005 pourrait être (sous réserve de confirmation) de réduire le nombre des tours d'admission de fin juin à deux seulement (« oui définitif » dès le second tour pour ce qui est de la répartition entre CPGE), et de déplacer le troisième pour des inscriptions proposées après le 20 août, mais seulement en faveur d'élèves qui n'auraient pas eu jusque là de proposition CPGE, sur des places libérées par le choix d'autres filières (INSA, IUT, IEP, médecine...). Ce dispositif doit s'accorder avec la procédure complémentaire, qui est maintenue dans la même forme, mais avec un nombre de candidatures qui devrait être limité à douze par élève.

DES QUESTIONS EN SUSPENS

Plusieurs réunions au ministère ces derniers mois nous ont conduits très près d'une extension de la procédure aux groupes d'écoles d'ingénieurs

recrutant au niveau bac (INSA, UT, Fesic, ENI, etc.), voire à un moment même aux IEP, ou tout au moins d'un dispositif de coordination des admissions en CPGE et dans ces écoles; mais, de péripétie en péripétie, un accord n'a pu être finalisé au 10 septembre et les discussions devaient se poursuivre. Certains recteurs, comme à Nantes, ont prévu de leur côté, au niveau de leur académie, un dispositif expérimental de coordination des orientations dans le post-bac. Il est évident que le bénéfice de cette coordination des diverses filières, tant en termes d'affectation que de bonne gestion et de préparation des orientations après le bac, serait très important, et nous y poussons.

D'autre part, il faudra désormais avancer rapidement sur l'insertion des CPGE, mais aussi, et surtout peut-être, des STS dans le système LMD/ECTS, si nous ne voulons pas renoncer à la démocratisation des unes et au développement des autres. Les échéances se rapprochent puisque l'horizon pour les formations universitaires est 2006 et que les universités s'y sont déjà bien engagées; c'est une demande que nous avons formulée pour notre part dès 2002 et, si nous semblons être de mieux en mieux compris, nous attendons encore des décisions. Les hypothèses sont multiples, nous avons pour notre part transmis à plusieurs reprises des propositions, et la Direction de l'enseignement supérieur semble aujourd'hui disposée à rechercher un dispositif viable. Il s'agit, bien entendu, d'une question importante de politique éducative, qui dépasse la seule organisation des enseignements supérieurs.

Le projet initial de calendrier 2004-2005 est le suivant (dates précises à confirmer):

- inscriptions des candidats entre le 20 janvier et le 20 mars
- transmission des dossiers aux établissements d'accueil fin mars
- date limite des classements par les commissions des lycées: fin mai
- date limite des vœux exprimés par les candidats (ordre de préférence): 10 juin
- premier tour des propositions d'admission: 14 juin
- deuxième tour des propositions d'admission: 21 juin
- inscriptions début juillet
- procédure complémentaire et remontée de listes d'attente (hors les candidats ayant eu une proposition en CPGE dès juin): tout l'été.

Comment est composée la commission nationale de suivi?

Présidée par le Directeur de l'enseignement supérieur ou son adjoint (Éric Piozin, Sous-Directeur de la Vie Étudiante et des Formations Post-Baccalauréat), elle a été animée de manière régulière par Michel Le Mandat, chef du bureau des classes préparatoires, et Claude Boichot, chargé de mission pour les CPGE. Sont toujours présents le responsable du site des inscriptions, Bernard Koehret, et son adjoint Serge Richard, dont le professionnalisme est pour beaucoup dans l'efficacité du système. Sont représentés également le Ministère de l'Agriculture et les lycées militaires, pour lesquels la procédure donne toute satisfaction, ainsi que l'enseignement catholique. L'académie de Paris, compte tenu de son poids, est représentée par le chef de projet RAVEL et un délégué du recteur. Les proviseurs sont au nombre de trois, un pour l'enseignement privé, deux pour l'enseignement public, représentant d'une part le SNPDEN, d'autre part l'APLCPGE (association spécialisée). Les professeurs sont trois également, un pour l'enseignement privé, deux pour l'enseignement public, représentant l'un le SNES, l'autre le SNALC. Enfin, des représentants des écoles d'ingénieurs recrutant au niveau bac se sont adjoints au groupe comme observateurs, dans la perspective à terme d'un dispositif commun.